

# LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



Deux textes législatifs sont à l'origine du dispositif de protection juridique des majeurs en France : La Loi du 3 janvier 1968 du code civil, qui définit et organise les mesures civiles de sauvegarde de justice, de curatelle et de tutelle et la Loi du 18 octobre 1966 du code de la sécurité sociale qui définit la tutelle aux prestations sociales pour les adultes.

Ces mesures de protection constituent une garantie pour les majeurs vulnérables face aux risques d'actes malencontreux. Une recommandation du Conseil de l'Europe en 1999 précise que le respect de la dignité de la personne, de ses droits et libertés ne cesse pas d'être un impératif lorsque celle-ci a besoin d'être assistée ou représentée pour la sauvegarde de ses intérêts personnels et économiques

## OBJECTIFS

- Connaître le dispositif juridique de protection des majeurs

## CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation générale du dispositif juridique de protection des majeurs : Principes généraux et évolution historique
- Le dispositif actuel
  - Les personnes bénéficiaires d'une mesure de protection
    - Le principe de la capacité
    - L'altération des facultés mentales ou corporelles
  - Les textes législatifs :
    - La Loi du 3 janvier 1968 du code civil : les mesures de sauvegarde de justice, de curatelle et de tutelle
    - La Loi du 18 octobre 1966 du code de la sécurité sociale : les mesures de tutelle aux prestations sociales pour les adultes
  - Définition, procédure et déroulement des différentes mesures :
    - Description, conditions de mise en œuvre, durée, fonctionnement et limites : la sauvegarde de justice, la tutelle, la curatelle simple et la curatelle renforcée
    - Les différentes voies de recours
    - Durée des mesures : cessation et modifications
  - La tutelle aux prestations sociales adultes : conditions de mise en œuvre et procédure : demandeur, rôle du juge, durée de la procédure et recours
  - Tuteur, gérant de tutelle, Curateur : rôle et fonctions
    - Les modalités de désignation
    - Leurs missions : obligations et pouvoirs
    - Leurs responsabilités
  - Rôle et fonctions du juge des tutelles : instruction, jugement, surveillance et contrôle
- Etat des lieux concernant la réforme du dispositif : constats et éléments des rapports et orientations de la réforme

## INTERVENANT

Laurent SELLES, Juriste, DEA de Droit, spécialiste du Droit de l'Action Sociale, Formateur permanent IESTS

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques et pratiques

## DURÉE ET DATES

3 journées soit 21 heures de formation  
Les dates seront établies selon votre convenance  
Réalisation sur site ou dans les locaux de l'IESTS

## COÛT

1 100 Euros la journée de formation